



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 12

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ROCAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 200 — *Loi sur les lieux sans fumée (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs)/The Smoke-Free Places Act (Non-Smokers Health Protection Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. STRUTHERS pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. LOEWEN, SCHULER et FAURSCHOU interviennent. Sur la motion de M^{me} ALLAN, le débat est ajourné.

M. HAWRANIK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 201 — *Loi visant à prévenir les activités des gangs (modification de lois concernant certaines administrations locales)/The Criminal Organizations Deterrence Act (Local Government Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. HAWRANIK intervient. Sur la motion de M. STRUTHERS, le débat est ajourné.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'imposer des limites de charge moins rigoureuses, ou de les abolir, sur la route 276 au nord de Sainte-Rose, de manière à permettre aux céréaliculteurs d'utiliser des grands routiers pour transporter leurs céréales vers les marchés, et de réparer cette route afin que les agriculteurs puissent s'y servir de grands routiers et soutenir la concurrence. (H. Hopfner, T. McKinnon, J. Smith et autres)

L'Assemblée permet à M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, de présenter le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 12 décembre 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act.*

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} CERILLI remplace M^{me} la *ministre* BARRETT;
- M. LAURENDEAU remplace M. LOEWEN.

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* ASHTON dépose le rapport annuel de la Commission de protection de l'environnement pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n^o 23)

L'Assemblée permet le dépôt, un à un, et la première lecture des projets de loi mentionnés ci-après dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders);*

(M. le ministre MACKINTOSH)

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act;*

(M. le ministre ROBINSON)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund);*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le ministre SMITH [Brandon-Ouest])

(N° 206) — *Loi sur la Fondation Nellie McClung/The Nellie McClung Foundation Act;*

(M. MURRAY)

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels/The Essential Services Amendment Act;*

(M^{me} DRIEDGER)

(N° 203) — *Loi modifiant le Code de la route (Limite de responsabilité du personnel affecté aux véhicules d'urgence)/The Highway Traffic Amendment Act (Emergency Vehicle Personnel Liability Limit);*

(M^{me} SMITH [Fort Garry])

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act;*

(M. CUMMINGS)

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur les parcs provinciaux/The Provincial Parks Amendment Act.*

(M. CUMMINGS)

M. le ministre SMITH (Brandon-Ouest) dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 9.

(Document parlementaire n° 24)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet du terme « liar » qu'a utilisé le député de Saint-Norbert au cours de son intervention sur le rappel au *Règlement* précédent et demande une rétractation.

M. TWEED intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. LAURENDEAU se rétracte de plein gré. L'affaire est donc réglée.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mes} ALLAN et DRIEDGER ainsi que MM. NEVAKSHONOFF, ROCAN et RONDEAU font des déclarations de député.

L'Assemblée permet la constitution d'un Comité spécial de sept personnes, composé de M. le *ministre* ASHTON, de M^{me} ALLAN, de MM. NEVAKSHONOFF, LAURENDEAU, DYCK et GILLESHAMMER ainsi que de M. le *ministre* MACKINTOSH, chargé de dresser, conformément au nouveau règlement qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003, la liste des députés des comités permanents.

L'Assemblée consent à l'approbation du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER et M. CUMMINGS interviennent. Sur la motion de M. FAURSCHOU, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. PITURA, le débat est ajourné.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de présenter le premier rapport du Comité spécial de sept personnes :

Le Comité spécial de sept personnes, chargé de dresser la liste des députés des comités permanents dont la formation a été ordonnée par l'Assemblée, présente son premier rapport que voici :

Le Comité a dressé la liste des députés devant siéger aux divers comités permanents, soit la liste suivante :

AGRICULTURE ET ALIMENTATION (11)

M. le *ministre* ASHTON, MM. DERKACH, DEWAR, MAGUIRE, NEVAKSHONOFF, PENNER (Emerson) et SCHELLENBERG, M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest), MM. STRUTHERS et TWEED ainsi que M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT (11)

M^{me} la *ministre* BARRETT, M. DEWAR, M^{me} KORZENIOWSKI, MM. LOEWEN, MALOWAY, PENNER (Steinbach) et REIMER, M. le *ministre* SELINGER, M. SCHELLENBERG, M^{me} STEFANSON et M. STRUTHERS.

RESSOURCES HUMAINES (11)

M^{me} ALLAN, M^{me} la *ministre* BARRETT, M^{me} KORZENIOWSKI, M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, MM. AGLUGUB, PENNER (Steinbach), PITURA, REID, RONDEAU et SCHULER ainsi que M^{me} SMITH (Fort Garry).

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (11)

MM. AGLUGUB, CUMMINGS et DEWAR, M^{me} la *ministre* FRIESEN, M^{me} MITCHELSON, MM. NEVAKSHONOFF, REIMER et RONDEAU, M^{me} SMITH (Fort Garry), M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) et M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

JUSTICE (11)

M. AGLUGUB, M^{me} CERILLI, MM. DEWAR, HAWRANIK et LAURENDEAU, M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. MARTINDALE, PENNER (Emerson), SANTOS et SCHELLENBERG ainsi que M^{me} SMITH (Fort Garry).

AFFAIRES LÉGISLATIVES (11)

M^{mes} ASPER et DACQUAY, MM. DEWAR, HAWRANIK et LAURENDEAU, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. MALOWAY, MARTINDALE, NEVAKSHONOFF, REIMER et RONDEAU.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ (11)

M^{mes} ALLAN et ASPER ainsi que MM. HELWER, MAGUIRE, MALOWAY, MARTINDALE, PENNER (Emerson), REIMER, RONDEAU, SCHELLENBERG et STRUTHERS.

COMPTES PUBLICS (11)

M^{mes} ALLAN et ASPER, MM. GERRARD, GILLESHAMMER, HELWER, LAURENDEAU, MAGUIRE, MALOWAY, REID et RONDEAU ainsi que M. le *ministre* SELINGER.

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE (11)

M. le *ministre* ASHTON, M^{me} DACQUAY, MM. DERKACH, DEWAR, GERRARD et HICKES, M^{me} KORZENIOWSKI, M. LAURENDEAU, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. MARTINDALE et SANTOS.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (11)

M. le *ministre* CALDWELL, MM. CUMMINGS, DEWAR, MAGUIRE, MALOWAY et MARTINDALE, M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, M. PITURA, M. le *ministre* SALE ainsi que MM. SCHELLENBERG et TWEED.

RÈGLEMENTS ET DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS (11)

M^{mes} ALLAN et CERILLI, MM. CUMMINGS, DERKACH, DEWAR et HELWER, M^{me} KORZENIOWSKI, M. le *ministre* LEMIEUX, M. ROCAN, M. le *ministre* SALE et M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH, le rapport du Comité est déposé.

M. le juge en chef Scott, *administrateur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 15 h 36 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse à l'administrateur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 2) — *Loi sur les recours civils contre le crime organisé et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Civil Remedies Against Organized Crime and Liquor Control Amendment Act;*

Jeudi 12 décembre 2002

« (N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act;*

« (N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux services de pompiers/The Fire Departments Arbitration Amendment Act;*

« (N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act. »*

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, l'administrateur sanctionne les projets de loi en question. »

À 15 h 38, l'administrateur se retire.

La séance est levée à 15 h 40.

Le président,

George Hicke